

New CPO 1/CWO senior appointment insignias

The Distinctive badge for Chief Petty Officer, 1st Class/Chief Warrant Officer holding senior appointments has been around for almost 60 years. For most CF members these are sometime foreign, as they are not seen on a daily basis. These badges find their roots in an initiative put forward when the commander of Maritime Command appointed a CPO 1 to act in the capacity of "Command CPO 1". By 1971 all existing commands had Command CPO 1/CWO and these individuals wore a distinctive badge; the CPO 1/CWO rank badge adorned with two sprays of laurel in gold below the coat of arms.

During the same period, a proposal to introduce a distinctive badge for Base CWOs was initiated. It was proposed that this badge include "crossed cane and pace stick" to perpetuate the symbols which had long been associated with discipline in the land element. The final design is as we know it today; CPO 1/CWO rank badge with added crossed swords. The first CFCWO was appointed in 1978 and so the new insignia was born.

Therefore, in 1978 three distinctive insignias were worn by CPO 1/CWO occupying "senior warrant officers" positions. In the mid-90s, the formation

CPO 1/CWO badge appeared (approved May 1994) and later the brigade CWO and Fleet CPO 1 insignia.

Over the years, this badge construct, in addition to being confusing, had de-facto created an artificial hierarchy and the recent introduction of the new CF command and control structure was seen as an opportunity to review it.

These distinguishing badges define the offices held by selected CPO 1/CWO to the organization, subordinates, superiors and peers, and represent the roles of the job and function they hold; it is not another rank.

Development of a new construct

In debating the different options, it was suggested that the CFCWO retain his insignia. It was also argued that the current Command CPO 1/CWO insignia should remain. However, in the spirit of what it was initially intended for, be restricted to the Environmental Chief of Staff CPO 1/CWO. Hence, there will only be three CPO 1/CWO who will wear the insignia; CPO 1 of the Navy; Army Sergeant-Major and CWO of the Air Force.

It is accepted that Base/Wing CPO 1/CWO still require a distinguishing badge. However, it was felt that the current badge (crossed swords), which was designed

to represent discipline, could be discarded as this does not reflect their evolving role in the organization.

In designing the new construct, it was understood that even though the role of the Brigade CWO/Fleet CPO 1 differs somewhat from the role of a Base/Wing/Area CPO 1/CWO, the additional badge did little more than create a hierarchy among the CWO/CPO 1. Consequently, it was decided that the new senior appointment insignia (SAI) would replace the one currently worn by Brigade CWO/Fleet CPO 1. The Formations (VCDS, ADM(Mat), ADM(IM) etc.) and Groups (1 Cdn Air Div, MARLANT/MARPAC, Army areas etc.) CPO 1/CWO will continue to wear their current insignia. The new commands CPO 1/CWO will adopt the new senior appointment insignia as all other formation CPO 1/CWO. There will only be three distinctive CPO 1/CWO insignias now in the CF.

This simple construct does not introduce unnecessary hierarchy and it possesses the necessary flexibility to survive possible future organizational changes. It has the potential for being a very long-term solution. This new construct has been approved by Armed Forces Council and as of April 1 is in effect.



Nouveaux insignes de grades supérieurs pour les pm 1 et les adjuc

L'insigne distinctif de premier maître de 1^{re} classe ou d'adjutant-chef qui occupent des postes supérieurs existe depuis près de 60 ans. Ces insignes paraissent souvent incongrus pour certains membres des FC, qui n'ont pas l'occasion de les voir régulièrement. Ces insignes ont pris racine dans une mesure mise de l'avant lorsque le commandant du Commandement maritime a nommé un pm 1 pour agir en tant que « pm 1 du commandement ». En 1971, tous les commandements avaient un pm 1 ou un adjuc du commandement et ces derniers portaient tous un insigne de grade de pm 1/d'adjuc orné de deux gerbes de laurier dorés sous les armoiries.

Au cours de la même période, on a fait une proposition visant à utiliser un insigne distinct pour les adjuc des bases. On proposait que cet insigne comprenne « des canes croisées et un mesure-pas », qui étaient depuis toujours associés à la discipline dans l'Armée de terre. L'apparence finale du dessin persiste encore aujourd'hui : l'insigne de pm 1 et d'adjuc a été orné d'épées croisées. Le premier adjuc des FC a été nommé en 1978, marquant l'apparition du nouvel insigne. C'est ainsi qu'en 1978, trois insignes différents étaient portés par les pm 1 et les adjuc qui occupaient des postes d'adjudants supérieurs. Vers le milieu des années 1990, l'insigne de pm 1 et d'adjuc de formation a fait son apparition (approbation en mai 1994)

et par la suite, l'insigne d'adjuc de brigade et de pm 1 de flotte a vu le jour.

Au fil des ans, cette panoplie d'insignes, en plus de porter à confusion, a créé une hiérarchie artificielle. La venue de la nouvelle structure de commandement et de contrôle des FC est apparue comme le moment opportun de revoir les insignes.

L'insigne distinct définit les fonctions qu'occupent certains pm 1 et adjuc au sein de l'organisation, par rapport à leurs subalternes, leurs supérieurs et leurs pairs. L'insigne symbolise les rôles qui leur sont attribués, il ne s'agit pas d'un autre grade.

Élaboration d'une nouvelle structure

En étudiant les différentes options, on a suggéré que l'adjuc des FC garde son insigne propre. On en a décidé de même pour les insignes de pm 1 et d'adjuc du commandement. Or, afin qu'il conserve sa raison d'être, on a décidé que cet insigne serait réservé exclusivement aux pm 1 et aux adjuc chefs d'état-major d'armée. Ainsi, seulement trois pm 1 et adjuc porteront cet insigne, le pm 1 de la Marine, le sergent-major de l'Armée et l'adjuc de la Force aérienne.

On était d'avis que les pm 1 et les adjuc de base et d'escadre avaient tout de même besoin d'un insigne distinct. Pourtant, on a décidé que l'insigne actuel

(épées croisées), qui a été retenu comme symbole de la discipline, pouvait être éliminé puisqu'il ne représentait pas l'évolution de leurs rôles au sein de l'organisation.

Lors de l'élaboration de la nouvelle structure, on a conclu que même si le rôle d'adjuc de brigade et de pm 1 de la flotte diffère de celui de pm 1 et d'adjuc de la base, de l'escadre ou du secteur, l'insigne supplémentaire ne faisait pas beaucoup plus que de créer une hiérarchie en plus au sein des adjuc et des pm 1. Par conséquent, on a décidé que le nouvel insigne de fonction supérieure remplacerait l'insigne que portent actuellement les adjuc de brigade et les pm 1 de la flotte. Les pm 1 et les adjuc des formations (VCEMD, SMA Mat, SMA GI, etc.) et des groupes (1 DAC, FMAR(A)/FMAR(P), secteurs de l'Armée, etc.) continueront de porter leur insigne actuel. Les pm 1 et adjuc des nouveaux commandements de même que tous les autres pm 1 et adjuc de toutes les autres formations adopteront les nouveaux insignes de fonction supérieure. Il n'y aura désormais que trois insignes distincts de pm 1 et d'adjuc au sein des FC.

Cette structure simplifiée n'entraîne aucune hiérarchie inutile et fournit la souplesse nécessaire pour survivre aux changements organisationnels possibles. Elle a le potentiel d'être une solution à très long terme. La nouvelle structure d'insignes a été approuvée par le Conseil des Forces armées et elle est entrée en vigueur le 1^{er} avril.